

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES
Séance du 19 février 2021

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 11/02/2021
Présents : 23	<i>L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 1	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Didier VORDY, Bernard COSTE
Votants : 24	
Pour : 24	
Contre : 0	
Abstentions : 0	Représentés : Marie LORENTE par Francis BOUTES
	Présents non votants :
	Excusés : Elisabeth DAUZAT, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Philippe VIDAL
	Absents :

Objet: Appel à contribution statutaire 2021 auprès du Conseil départemental

Le Conseil départemental, membre du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, a voté la contribution statutaire lors de la session du budget primitif.

Le montant de cette participation, tel qu'inscrit au budget primitif du Syndicat Mixte de Pays, s'élève à 409 805 €.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à solliciter auprès du Département le règlement de cette contribution et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter auprès du Département de l'Hérault le règlement de cette contribution et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Beziers
Le Président,

Jean ARCAS.

